

On accusa donc les premiers dignitaires de l'Eglise de France d'avoir cédé aux plus misérables calculs, « d'avoir caché les vues les plus humaines et les plus basses, sous le spécieux prétexte de maintenir les droits de la couronne et de l'épiscopat. On alla même jusqu'à dire que les archevêques de Paris et de Reims, qui présidèrent l'assemblée, n'avoient pas de grands sentiments de religion; que les autres évêques étoient à peu près de la même trempe, et si dévoués aux volontés du roi, que s'il eût voulu substituer l'Alcoran à la place de l'Évangile, ils y auroient donné les mains aussitôt (1). »

Laissons aux protestants et aux jansénistes du xvii<sup>e</sup> siècle la responsabilité de ces imputations calomnieuses, et, pour le plaisir de faire des allusions plus ou moins courageuses à certains faits de notre époque, ne nous donnons pas la triste mission de fausser l'histoire, dans l'intérêt d'une polémique qui n'ose marcher à front découvert.

Non, grâce à Dieu, l'épiscopat français ne céda point aux bas instincts dont on l'accuse, n'oublions pas les causes qui l'amènèrent à la déclaration de 1682, et gardons-nous de croire qu'il agit contre sa conscience et uniquement dans un intérêt égoïste. La plupart des prélats de l'assemblée étoient d'une vertu, d'une piété notoire; Rome, depuis, honora quelques-uns d'entre eux de la pourpre, et plusieurs des députés du clergé, du second ordre, sont parvenus aux premières dignités de l'Eglise. « Dirait-on que ce fussent autant d'âmes mercenaires et capables de la plus horrible prostitution (2)? » Il n'est pas plus permis de douter de la pureté de leurs intentions que de la sincérité de leur foi.

Quelques mois avant cette réunion du clergé, le Pape avait adressé au frère Cerle et au Chapitre de Pamiers, un bref dans

compte de Carné. Voir les numéros du *Correspondant* des mois d'août et d'octobre 1856.

(1) Voir le *Testament de Colbert*, œuvre apocryphe attribuée si faussement à ce grand ministre.

(2) D'Avrigny. *Mémoires chron. et dogm.*